



Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 4 juillet 2002

M. David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada

M. Victor Lichtinger
Secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique

M^{me} Christine Todd Whitman
Administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

**Objet : Suivi de l'avis du CCPM au Conseil sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE
et dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE**

Madame et Messieurs les membres du Conseil,

Nos rencontres dans le cadre de votre dernière session ordinaire tenue à Ottawa ont été des plus agréables. Au nom des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM), je me permets de formuler l'espoir que nous aurons réussi à rétablir des relations étroites de travail avec votre Conseil.

Suivi de l'avis du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE

Permettez-moi de reprendre certains des points dont nous avons discuté au cours de nos réunions sur le processus relatif aux communications des citoyens sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

En premier lieu, le CCPM est très heureux de l'intérêt que vous avez démontré à l'idée d'étudier plus avant les options de contrôle et de suivi de la constitution des dossiers factuels en fonction des procédures que vous avez jugées adéquates lors de la publication du rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications, et d'une part, suite à la demande des représentants suppléants adressée au CCPM en mars 2002. Nous sommes impatients de recevoir de plus amples renseignements sur la démarche que vous allez entreprendre à ce sujet.

En deuxième lieu, pour ce qui est de la consultation publique sur la question de limiter la portée de dossiers factuels déterminés, comme le recommande l'avis n° 01-09 et n° 02-03 que le CCPM vous a formulé et dont il a été question au cours de notre séance à huis clos, le Comité est encore d'avis qu'il est justifié de tenir une telle consultation pour les raisons exprimées dans ledit avis. J'aimerais à nouveau vous demander de reconsidérer votre décision de retarder cette consultation jusqu'à ce que les dossiers factuels en question soient dûment constitués et d'autoriser le CCPM à mener cette consultation de la manière dont le préconise son dernier avis à ce sujet. Le public partage d'ailleurs cette opinion, comme il l'a montré au cours de la partie de votre dernière session ordinaire qui lui était ouverte. Le CCPM estime que vous ne devriez pas attendre encore un ou deux ans avant d'entreprendre cette consultation.

En dernier lieu, étant donné que votre résolution n° 00-09 stipule que « le Conseil examine l'application de cette résolution dans deux ans », le CCPM aimerait savoir de quelle façon les Parties entendent procéder. Aux yeux du Comité, cet examen constitue une démarche cruciale pour maintenir la crédibilité du processus relatif aux communications des citoyens, et il vous suggère de lui en confier la direction.

Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE

Par ailleurs, comme le CCPM vous en a déjà fait part, il serait très heureux de participer à l'élaboration d'une rétrospective des réalisations et des défis auxquels l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA) et l'ANACDE ont donné lieu au cours des dix dernières années. Comme cette activité sera entreprise en 2004, nous vous saurions gré de nous faire savoir en quoi consistera ce processus, d'ici le mois de septembre prochain, afin que nous puissions l'intégrer dans notre plan de travail pour 2003.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les membres du Conseil, l'expression de ma respectueuse considération.



Jon Plaut
Président du CCPM en 2002

c.c. Représentant(e)s suppléant(e)s du Conseil
Directeur exécutif par intérim de la CCE
Président(e)s des CCN et des CCG
Membres du CCPM